



STOP À LA CRIMINALISATION DES SYNDICALISTES ! AGISSONS POUR SÉCURISER L'EMPLOI



ATTENTION
DÉFENDRE VOTRE
EMPLOI PEUT
VOUS RAPPORTER
9 MOIS FERME
COMME LES GOODYEAR

Pratiquement pas un jour ne passe sans que le gouvernement prenne le parti du patronnat en lançant une nouvelle attaque contre le code du travail. Pour mener à bien leurs « réformes », ils criminalisent l'action syndicale (*Air France, EDF, Goodyear...*) Et à la déjà longue série des attaques se sont encore ajoutées dernièrement le rapport Badinter, les petites phrases de Valls, Macron et compagnie...



Ceci est un message
du Ministère
de l'Injustice

RELAXE POUR LES 8 DE GOODYEAR !

Pour sortir le pays du chômage, il faut agir bien en amont d'un système dont les chômeurs ne sont que les victimes en bout de chaîne :

MINIMUM SYNDICAL MAXIMUM PATRONAL

Avec son exigence d'un contrat de travail « agile » [*sic* !], prévoyant des motifs de rupture « liés à la situation de l'entreprise » le MEDEF espère à nouveau frapper un grand coup... sur la tête des salariés. François Hollande, a décrété lors de ses vœux de début d'année un « état d'urgence économique », assurant que la lutte contre le chômage restait sa « première priorité ». Mais les mesures concrètes qu'il envisage restent inspirées par la feuille de route du MEDEF et axées sur les aides... aux entreprises et la baisse du « coût du travail » ! Aucun « coup de pouce » au pouvoir d'achat. Or éradiquer le chômage est possible si on s'attaque au **coût du capital**, aux dividendes et aux intérêts payés aux banques, pour **financer la création d'emplois de qualité. Mais certainement pas en criminalisant l'action syndicale dans les entreprises qui licencient, comme Goodyear !**

Haro sur le code du travail

La réforme qui suivra le rapport Badinter comporte au moins trois risques :

1. **Remise en cause des trente-cinq heures** : le rapport rappelle que « la durée normale du travail est fixée par la loi. » Le problème, c'est qu'il explique après que les conventions collectives et accords pourront convenir d'une durée différente, et d'une compensation pour heures supplémentaires que le gouvernement pourrait réduire à zéro.
2. **Inversion de la hiérarchie des normes** : contrairement au principe qui a plus ou moins prévalu jusqu'ici d'une loi s'imposant aux accords d'entreprise, une « inversion de logique » est en préparation où c'est les accords d'entreprise qui fixeront la règle. Cette réflexion va contribuer à renforcer la négociation collective et adapter les règles en fonction des « besoins » de l'entreprise, à savoir au niveau où le rapport des forces est le plus défavorable aux salariés.
3. **Modification de la nature du code** : l'absence de référence aux conseils de prud'hommes et aux luttes sociales avoue une volonté de transformer le code du travail sur le modèle du code civil : un accord entre parties à égalité. Il suffira par exemple que le contrat de travail fixe le coût maximal du licenciement pour l'employeur pour ne plus faire intervenir de juge.

Dégressivité des allocations de chômage en perspective

Dernière petite phrase en date, celle de Myriam El Khomri, ministre du Travail, voulant « étudier l'ensemble des paramètres », a évoqué une dégressivité des allocations de chômage, comme si appauvrir les chômeurs aurait un effet quelconque sur l'emploi. Manifestement les seuls « paramètres étudiés » par le gouvernement sont encore et toujours ceux de l'exploitation des salariés...

1 Baisser le temps de travail à 32 heures hebdomadaires pour permettre la création de centaines de milliers d'emplois.

2 Réorienter le crédit bancaire vers les projets créateurs d'emplois de qualité.

3 Reconnaître aux salariés et à leurs représentants de nouveaux pouvoirs d'intervention sur les stratégies des entreprises.

4 Créer un nouveau service public : une sécurité emploi-formation garantissant à tout salarié, tout au long de sa vie, de pouvoir alterner entre périodes d'emploi et de formation en lui garantissant un revenu et des droits.

PCF PARIS

2, place du Colonel Fabien Paris 19^e

☎ 01 44 83 85 15

bienvenue@paris.pcf.fr

www.paris.pcf.fr

f PCF Paris

🐦 PCF Paris